

Je peux aussi solliciter une visite occasionnelle à ma demande pour un salarié (**visite occasionnelle employeur**) auprès du Médecin du travail.

Pour cela, j'informe le salarié et le Médecin du travail par mail du motif de ma demande.

Contact utile

Cap Emploi 10

58 Boulevard Gambetta
10000 TROYES
03.25.49.27.17

AMITR

2 avenue Philippe Seguin
10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE

pdp@amitr.fr

03.25.24.80.08

Centre fixe Nogent Sur Seine :

55 avenue Saint Roch
03.10.94.04.41



AMITR

Association pour la Médecine
Interprofessionnelle du Travail de Romilly

**Un doute sur la
pérennité de
l'employabilité de
mon salarié dans
l'entreprise :**

**La cellule PDP de
l'AMITR peut vous
accompagner**

Qu'est-ce que la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (cellule PDP) de l'AMITR ?

La cellule PDP a été créée suite à la loi du 2 août 2021 qui demande sa mise en place dans les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Ses principales missions

- Identifier les salariés à risque de ne plus pouvoir exercer son emploi à moyen ou long terme.
- Les accompagner pour faire en sorte que la poursuite d'une/de leur activité professionnelle soit compatible avec leur état de santé.
- Proposer des actions de sensibilisation au risque de désinsertion professionnelle en entreprise
- Vous faire des préconisations (ex : aménagement de poste du salarié, ...)

Qui peut faire appel à la cellule PDP de l'AMITR ?

- **Votre salarié** qui vous informe de sa démarche ;
- **Vous**, en informant le salarié de votre démarche ;
- **Des partenaires extérieurs** comme Cap Emploi ou l'Assurance Maladie ;
- **Le Médecin du travail référent de votre structure** ou **l'infirmière de l'AMITR**.



En étant adhérent à l'AMITR, vous, ou votre salarié, pouvez solliciter la cellule PDP de l'AMITR à l'adresse mail suivante : pdp@amitr.fr

C'est le Médecin du travail référent de votre structure qui déterminera la suite à donner à votre sollicitation.

La composition de la cellule PDP de l'AMITR

Médecins du travail

Médecin collaborateur

Infirmières en santé au travail

Ergonome

Psychologue du travail

Assistante technique

Assistante de service social du travail

Chargée de mission maintien en emploi (Cap emploi 10)

Contacts utiles

Cap Emploi 10

58 Boulevard Gambetta
10000 TROYES
03.25.49.27.17

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

24 rue Grégoire
Herluison
10000 TROYES

Service social de la CPAM (et CARSAT)

14 rue du Ravelin
10000 TROYES

Au 3646 en disant
« service social »

AMITR

2 avenue Philippe Seguin
10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
pdp@amitr.fr
03.25.24.80.08

Centre fixe Nogent Sur Seine :

55 avenue Saint Roch
03.10.94.04.41



**« J'ai l'impression
que je ne pourrai pas
rester à mon poste
de travail très
longtemps ... » :**

**La cellule PDP de
l'AMITR peut vous
accompagner**

Qu'est-ce que la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (cellule PDP) de l'AMITR ?

La cellule PDP a été créée suite à la loi du 2 août 2021 qui demande sa mise en place dans les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Ses principales missions

- Identifier les salariés à risque de ne plus pouvoir exercer son emploi à moyen ou long terme.
- Les accompagner pour faire en sorte que la poursuite d'une/de leur activité professionnelle soit compatible avec leur état de santé.
- Proposer des actions de sensibilisation au risque de désinsertion professionnelle en entreprise
- Faire des préconisations à l'employeur (ex : aménagement de poste, ...)

Qui peut faire appel à la cellule PDP de l'AMITR ?

- **Vous**, en informant votre employeur de votre démarche ;
- **Votre employeur**, en vous informant de sa démarche ;
- **Des partenaires extérieurs** comme Cap Emploi ou l'Assurance Maladie ;
- **Le Médecin du travail référent de votre structure** ou **l'infirmière de l'AMITR**.



Si votre employeur est adhérent à l'AMITR, vous, ou lui-même, pouvez solliciter la cellule PDP de l'AMITR à l'adresse mail suivante :
pdp@amitr.fr

C'est le Médecin du travail référent de votre structure qui déterminera la suite à donner à votre sollicitation.

La composition de la cellule PDP de l'AMITR

Médecins du travail

Médecin collaborateur

Infirmières en santé au travail

Ergonome

Psychologue du travail

Assistante technique

Assistante de service social du travail

Chargée de mission maintien en emploi (Cap emploi 10)